

AIDE « TENNIS SPORT ADAPTE »

Fiche candidature

à adresser à Emmanuel Mas, avant le 15/06/2025, avec la fiche budget et la (les) fiche(s) compte-rendu

CLUB :

sollicite l'aide proposée par la Ligue des Hauts-de-France pour faire découvrir le tennis à des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Etablissement(s) spécialisé(s) :

.....
.....

Enseignant D.E. encadrant les séances :

.....

Nombre de groupes prévus sur la saison :

J'ai bien noté que :

- l'encadrement doit être obligatoirement assuré par un enseignant Diplômé d'Etat, dans le cadre d'une activité salariée par le club,
- chaque groupe doit être constitué de 4 personnes minimum,
- tous les bénéficiaires de l'action doivent être licenciés FFT en 2025,
- le club devra fournir les éléments demandés ci-dessous,
- aucune aide ne sera accordée par la Ligue si le club n'a pas également déposé un dossier auprès de l'ANS sur la saison en cours,
- l'aide financière accordée par la Ligue sera déterminée en fonction du nombre de joueurs et d'heures d'enseignement, du budget global de l'action et de l'aide obtenue par le club auprès de l'ANS.

Fait à, le / / 2025

Signature du Président du club :

Pièces à joindre (une fois par saison) :

- convention avec l'établissement spécialisé
- budget de l'action (fiche jointe à compléter)
- pour chaque groupe : 1 fiche compte-rendu (fiche jointe à compléter)